



ENTRE HANTISE ET OUBLI : LA LITTÉRATURE JUDÉO-MAGHRÉBINE FACE AUX ENJEUX DU DEVOIR DE MÉMOIRE

Karima SALHANE

Université Mohammed 5, Faculté des sciences de l'éducation, Maroc
salhanekarima01@gmail.com

Résumé : Le présent article étudie la naissance de la littérature judéo-maghrébine en tant qu'expression minoritaire de la diaspora, née de la douleur du déracinement et de la perte de l'histoire. Les écrivains juifs originaires d'Afrique du Nord se sont approprié l'écriture suite à leur départ du Maghreb empreint de douleur et de perte de leurs racines. Ainsi, ils ont ressenti le besoin de maintenir vivante la mémoire de leur passé en écrivant, afin de témoigner de leur existence et de préserver leur héritage culturel. Le texte souligne également l'importance du devoir de mémoire dans l'identité juive, en soulignant l'obligation de se souvenir et de rendre justice et hommage aux aïeules. Cependant, il met en garde contre les excès de la mémoire et la victimisation, plaidant pour un équilibre entre le devoir de mémoire et le droit à l'oubli. Il propose ainsi le concept de "travail de mémoire" comme une approche plus équilibrée qui permettrait de surmonter les traumatismes du passé sans rester enfermé dans la souffrance. En conclusion, le texte affirme que la littérature judéo-maghrébine est une forme de thérapie qui permet aux écrivains juifs de témoigner de leur existence et de préserver leur mémoire collective, dans un contexte marqué par l'exil et la perte. Dans cet article, nous explorerons les liens profonds entre l'exil, le devoir de mémoire et le témoignage, en examinant comment ces thèmes entrelacés ont façonné et continuent de façonner l'identité juive et la conscience collective de l'humanité.

Mots-clés: Devoir de mémoire; Anamnèse; Mémoire collective; Exil; littérature judéo-maghrébine.

BETWEEN HAUNTING AND OBLIVION : JUDEO-MAGHREBIAN LITERATURE FACTING THE CHALLENGES OF THE DUTY OF REMEMBRANCE

Abstract : The present article examines the emergence of Judeo-Maghrebian literature as a minority expression of the diaspora, born out of the pain of uprooting and the loss of history. Jewish writers from North Africa have appropriated writing following their departure from the Maghreb, which was tinged with pain and the loss of their roots. Thus, they have felt the need to keep the memory of their past alive through writing, in order to bear witness to their existence and preserve their cultural heritage. The text also emphasizes the importance of the duty of remembrance in Jewish identity, highlighting the obligation to remember and do justice and tribute to ancestors. However, it warns against the excesses of memory and victimization, advocating for a balance between the duty of remembrance and the right to forget. It proposes the concept of "memory work" as a more balanced approach that would allow overcoming the traumas of the past without remaining trapped in suffering. In conclusion, the text asserts that Judeo-Maghrebian literature is a form of therapy that enables Jewish writers to testify to their existence and preserve their collective memory, in a context marked by exile and loss.

Key-words: Duty of remembrance; Anamnesis; Collective memory; Exile ;Judeo-Maghrebian literature.

Introduction

La littérature judéo-maghrébine, née dans un contexte postcolonial marqué par l'exil, témoigne de la douleur du déracinement et la perte de l'histoire. Cette perte du territoire hante la conscience juive, l'héroïne de *Les Belles de Tunis* déclare : «Tu ne seras pas la seule à y laisser ton cœur, ma chérie. Chacun de nous devra y abandonner son histoire, son passé, ses morts» (Moati, 2004, p. 345) Nous comprenons donc que la perte de la terre ancestrale permettra aux juifs de prendre conscience de leur composante maghrébine. À cet effet, le psychanalyste Sigmund Freud souligne que : « Le deuil, est-il dit en commençant, est toujours la réaction à la perte d'une personne aimée ou d'une abstraction érigée en substitut de cette personne, telle que : patrie, liberté, idéal, etc.» (Ricœur, 2000, p. 99) Dans ce sens, la perte de la terre natale appelle un travail de deuil pour apaiser cette blessure intérieure. Ce travail de deuil va donner naissance à une littérature dont l'objectif est de conserver les traces de la présence juive au Maghreb. Ainsi, la littérature judéo-maghrébine peut être lue comme une expression du déracinement qui appelle un devoir de mémoire. En ce sens, l'écrivain judéo-maghrébin rendra justice à un peuple disparu en restituant sa présence en Afrique du Nord. Cette prise de conscience de la perte de la mémoire du peuple juif conduit à une lutte contre une éventuelle anamnèse. En revanche, le droit à la mémoire a suscité la controverse, étant donné que certains le considèrent comme un abus de droit.

Depuis son apparition à la fin des années 1970 le concept de «devoir de mémoire» a été continuellement sujet à la critique. En effet, Les origines de «devoir de mémoire» sont liées principalement à la mémoire de la Shoah.⁴ Cette expression est souvent rattachée aux témoignages des survivants des camps d'extermination à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Toutefois, c'est à partir des années 1970 que ce concept a pris une place centrale dans la mémoire collective française, avec une focalisation croissante sur la Shoah. Primo Levi⁵ est souvent cité comme l'un des possibles créateurs de l'expression "devoir de mémoire". La publication posthume de son ouvrage intitulé *Le devoir de mémoire* a été perçue comme une redécouverte de son travail. Ce livre a contribué à populariser cette expression, notamment lors du 50e anniversaire de la libération des camps de concentration. (Lalieu, 2001, p. 84-85) Cependant, cette notion est loin d'être consensuelle. Elle a suscité des débats intenses

⁴ Le terme de devoir de mémoire s'est largement développé dans le mouvement associatif des déportés après 1945. Les déportés ont souvent fait des serments dans les camps, promettant de ne jamais oublier les souffrances endurées et d'enseigner les leçons de la Seconde Guerre mondiale, notamment en appelant la jeunesse à ne jamais oublier les horreurs du passé. Ces engagements ont renforcé l'idée d'un devoir collectif de mémoire.

⁵ *Le Devoir de mémoire* est le titre français donné en 1995 à un ouvrage posthume de Primo Levi, basé sur un entretien qu'il avait accordé en 1983 à deux historiens italiens. Cependant, cette formule n'est pas de Levi lui-même. Elle a été choisie par l'éditeur, car elle correspondait à une expression en vogue à cette époque.



parmi les intellectuels. En effet, des auteurs tels que Tzvetan Todorov et Georges Bensoussan critiquent non seulement l'usage de cette expression, mais dénoncent également son instrumentalisation pour des fins politiques.

C'est ce concept qui fera l'objet de notre article. Nous nous pencherons sur les enjeux, les défis et les implications de cette notion cruciale. De ce fait, nous explorerons les origines du concept dans le contexte maghrébin juif. Ensuite, nous allons mettre en lumière la dialectique de la mémoire et de l'oubli qui va de pair avec la notion de devoir de mémoire. Et nous essaierons de montrer la pertinence de ce concept dans la construction d'un futur où le passé joue le rôle d'un guide plutôt qu'un fardeau oppressant.

1. La littérature judéo-maghrébine : Une expression de la diaspora

«On n'a jamais autant parlé du judaïsme maghrébin que depuis qu'il n'existe plus.» (Heller-Goldenberg, 2004, p. 75) La thèse défendue par l'historien Pierre Nora dans son ouvrage *Les lieux de mémoire* (1997), rejoint le propos cette citation. En effet selon cet historien, nous ne commençons à s'intéresser à la mémoire que lorsque nous nous rendons compte que le passé est disparu. Il en va de même pour la littérature des juifs originaires d'Afrique du nord à l'époque postcoloniale. Ces derniers s'approprient l'écriture à cause de et grâce à la rupture géographique et culturelle avec le Maghreb. À l'indépendance des pays du Maghreb, une grande partie des juifs s'exile principalement vers Israël, la France et le Canada. Le choix d'Israël s'explique par la création récente de cet État en 1948, perçu par beaucoup comme leur terre d'origine, ainsi que par l'influence grandissante du sionisme, qui prône le retour en Israël. Quant à la France et au Canada, ces destinations sont privilégiées par les juifs fortement imprégnés de la culture française, en particulier ceux ayant reçu une éducation dans les écoles de l'Alliance israélite universelle⁶. (Trevisan Semi, 2012, p. 67-68) Ce départ ne se fait pas sans douleur, les juifs en quittant la Maghreb ont abandonné leur histoire, leur passé, leurs morts, bref leur cœur. Sur ce sol étranger que les juifs avaient imaginé plus accueillant et ouvert à la différence, ils découvrent que la France n'est plus un espace émancipateur, elle est devenue un espace postcolonial, à la fois en termes chronologiques et comme lieu d'exil rempli d'amertume. En effet, pendant longtemps les juifs sépharades ne furent pas acceptés par la population ashkénaze qui leur réservait un accueil glacial. En découvrant dans le regard des autres leur «arabité» et leur «exotisme», les Juifs maghrébins se sentent considérés comme sous-développés. (Maczka, 2011, p. 47) Edmond Amran el Maleh constate avec amertume que lorsque les juifs du Maroc ont quitté leur pays, «ils sont partis, ils ne sont pas arrivés, on leur a dit qu'ils étaient en exil, ils sont maintenant en exil». (1986, p. 218)

⁶ Il faut souligner que le départ des juifs du Maroc se déroule dans un contexte qui diffère de celui des autres pays arabes qui ont procédé à de véritables expulsions. Les juifs marocains ont choisi de quitter le Maroc. Leur exil est lié à des facteurs complexes, mêlant histoire, politique et identité.

Toutefois, qu'il soit voulu, ou décidé à contrecœur, l'exil représente une situation traumatisante. Nous connaissons la définition d'Edward Saïd : « L'exil est la fissure à jamais creusée entre l'être humain et sa terre natale, entre l'individu et son vrai foyer, et la tristesse qu'il implique n'est pas surmontable. » (2008, p. 241)

Dès lors, l'exil provoque une blessure chez le juif qui, dans son nouveau pays prend conscience de son attachement à la terre ancestrale et découvre sa composante maghrébine et orientale. Cet éveil au passé judéo-maghrébin avec le désir de le perpétuer par la mémoire, va donner naissance à une littérature dont l'objectif est de libérer la conscience juive en conservant les traces de cette existence. Ainsi, à l'époque postcoloniale en France, les écrivains juifs maghrébins ont conscience d'une urgence : celle de maintenir la mémoire d'un passé révolu. Ils voudront témoigner pour que ce passé riche ne se perde et ne s'oublie pas. L'écrivain franco-juif Albert Bensoussan déclare : « si les corps vont dans la terre, si la poussière recouvre l'oubli, le livre lui est une mémoire permanente ». (Heller-Goldenberg, 2004, p. 80) La littérature se développe ainsi comme substitut de l'histoire, dans le sens où l'écrivain sent le devoir de sauvegarder la trace d'un passé qui n'existe que dans la mémoire. Dans ce cas, c'est par la mémoire individuelle, qui restitue un passé collectif, que se produit une appropriation du passé. Pour reprendre les propos de Walter Benjamin : « Faire œuvre d'historien ne signifie pas savoir "comment les choses se sont passées". Cela signifie s'emparer d'un souvenir, tel qu'il surgit à l'instant du danger. » (Maczka, 2011, p. 47) Régine Robin propose pour ce type de récit le terme de roman mémoriel, pour décrire un processus

Par lequel un individu, un groupe ou une société pense son passé en le modifiant, le plaçant, le déformant, s'inventant des souvenirs, un passé glorieux, des ancêtres, des filiations, des généalogies, ou, au contraire, luttant pour l'exactitude factuelle, pour la restitution de l'événement ou sa résurrection. (1989, p. 48)

À ce propos, Paul Ricoeur dit de ces écrits mémoriels qu'ils fonctionnent comme des rappels, offrant un appui à la mémoire défaillante, voire « une suppléance muette de la mémoire morte ». (2000, p. 753)

Ceci dit que les juifs maghrébins ne vont ressentir leur composante sépharade que lorsqu'ils quitteront le Maghreb, c'est pourquoi ils recourront à l'écriture comme maintien de la mémoire collective.

De ce qui précède nous pouvons dire que la littérature judéo-maghrébine s'inscrit dans un double processus : la reconstruction mémorielle et la lutte contre l'oubli. Guy Dugas le confirme : « la littérature judéo maghrébine [...] expressions de communautés déchirées par l'Histoire et ne trouvant plus que ce biais pour faire entendre une voix éteinte, dispersée, parfois bâillonnée. » (1990, p. 14)



2. Le devoir de mémoire en question

Certes la littérature judéo-maghrébine est une expression de la diaspora, née de la douleur du déracinement et de la perte de l'histoire. D'où l'urgence de tout sauvegarder avant que le temps n'efface les traces d'une riche civilisation. Néanmoins, il faut rappeler que le drame du génocide Nazi des juifs Ashkénazes est un facteur non moins important que l'exil des Sépharades en France. Comme l'exprime l'écrivaine Paule Darmon « Je me sentais coupable d'avoir échappé par ma naissance tardive à la souffrance du peuple juif. [...] Je n'étais pas une rescapée. Seulement une juive d'Afrique du Nord». (1992, pp. 162-163) A la lumière de cette citation, nous pouvons dire que les écrivains sépharades ressentent une dette envers leurs coreligionnaires disparus

C'est dans ce contexte de commémoration de la Shoah qu'apparaît la notion de « devoir de mémoire» (Gensburger & Lavabre, 2005, p. 76). En effet, le mot « devoir» a la même racine latine que celui de « dette » : *debere*, de *de-habere*, *debito*, *debitum*, ou *dette*. (Bienenstock, 2010, p. 104) Ceci dit, « le devoir de mémoire » correspondrait à une dette de la mémoire ou du souvenir. Paul Ricœur, lui attribue le même sens « c'est de payer la dette.» (2000, p. 120) Il s'agirait donc de commémorer et d'honorer la mémoire des victimes et de revendiquer la reconnaissance du préjudice subi. C'est ainsi que le devoir de mémoire s'est imposé aux juifs, d'autant plus que les Nazis ont voulu détruire le peuple juif jusque dans sa mémoire. C'est ce qui fait des juifs «le peuple de la mémoire par excellence» (Jurt, 2007, p. 84) comme l'a affirmé à juste titre l'historien Jacques Le Goff. En empruntant le chemin de la fiction les écrivains sépharades assument la dette qu'ils doivent aux ashkénazes.

Il est important de noter que l'importance du devoir de mémoire dans l'identité juive s'appuie sur cette injonction répétée à maintes reprises dans la Torah : "Souviens-toi", "Zakhor", soulignant ainsi l'intolérabilité de l'oubli. (Jurt, 2007, p. 84) Ainsi, pour payer leur dette, les écrivains juifs nord-africains se livrent à une réécriture de l'histoire qui porte l'empreinte du traumatisme de la Shoah. Dans ce sens, le travail d'écriture permet à ces auteurs de reconstruire le passé en évitant une totale amnésie.

Paul Ricœur dans son célèbre essai *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, emploie le mot « hantise » pour décrire les « traumatismes collectifs », qui donne naissance à une «mémoire hantée». Il définit la hantise comme « une modalité pathologique de l'incrustation du passé au cœur du présent» (2000, p. 65). Le recours à l'adjectif pathologique indique la présence des symptômes d'une mémoire empêchée⁷ et suggère que la hantise enferme les individus dans un passé qui ne passe pas et les

⁷ La mémoire empêchée : inspirée du modèle freudien, il s'agit d'une mémoire blessée ou malade, qui rencontre un obstacle à l'occasion du rappel des souvenirs traumatiques. Cet obstacle - attribué aux résistances du refoulement - est désigné par l'expression : « compulsion de répétition »

empêche de recommencer quelque chose de neuf. Ce qui nous intéresse ici, c'est le constat de Ricœur selon lequel la hantise devient mortifère lorsqu'on passe de la mémoire individuelle à la mémoire collective. Comme le témoigne la citation suivante : «les expériences les plus troublantes de l'oubli, telle la hantise, ne déploient leurs effets les plus maléfiques qu'à l'échelle des mémoires collectives» (2000, p. 575)

Dans le même ordre d'idées, Nietzsche qui a été l'une des sources majeures de Ricœur, affirme « Trop d'histoire tue l'homme » (Vigier, 2001). A la lumière de cette citation on peut se demander si la mise en valeur d'un passé lointain et douloureux dans le contexte postcolonial, ne constitue pas, finalement, un obstacle à la paix et à la réconciliation. Étant donné que la commémoration des défaites et des injustices passées sert souvent des intérêts politiques et contribue à creuser le fossé qui sépare les communautés en conflit. D'ailleurs ce phénomène est dénoncé par l'historien français Pierre Nora qui parle de «boulimie», d'«obsession » commémorative, voire d'«acharnement» commémoratif (Cottret & Henneton, 2010, p. 14).

En plus, l'incrustation de la hantise dont parle Ricœur donne naissance à des formes de mémoires déficitaires, qu'il nommera dans son livre *La Mémoire, l'Histoire l'Oubli* des «abus de la mémoire» (2000, p. 735) et en relève trois formes : la mémoire empêchée, la mémoire manipulée et la mémoire obligée. Selon Ricœur, cette dernière conduit l'individu à tomber dans le piège du devoir de mémoire. Car le mot devoir prétend introduire «un impératif, un commandement, [...] On ne met pas au futur une entreprise de remémoration, donc de rétrospection, sans faire violence à l'exercice même de l'anamnèse» (2000, p. 735). Vu sous cet angle, nous déduisons que le rappel des souvenirs est un exercice spontané, alors que le devoir de mémoire est une exigence convoquée sous le poids des manipulations pour servir une idéologie donnée. Ce qui risque de refermer une communauté sur son malheur singulier, de la figer dans la victimisation de soi et l'accusation des autres. C'est pourquoi Ricœur oppose au devoir de mémoire le terme « travail de mémoire », inspiré par la notion de Freud d'élaboration ou de "perlaboration" de la mémoire vivante (2000, p. 736). Selon la théorie freudienne : la fixation sur les expériences traumatiques anciennes donne naissance chez le sujet à une compulsion de répétition. Les expériences pénibles refoulées remontent ; non pas sous la forme d'un souvenir, mais par des actes qui reprennent le passé sans que le sujet en soit conscient. Selon Freud, il faut une perlaboration qui permet au sujet d'accepter certains éléments refoulés et de se dégager des mécanismes répétitifs. (Jurt, 2007, p. 84) C'est-à-dire un travail de deuil et d'enterrement par contraste à la plainte infinie de la mélancolie. En fait, le terme « compulsion » s'avère pertinent chez le sujet juif, vu qu'il traduit cette surconscience mémorielle et cette culpabilisation de soi vis-à-vis des morts. Il faut donc sortir de la compulsion de répétition pour entrer dans un véritable travail de mémoire. Ainsi, nous pouvons affirmer que la « hantise », qui selon Ricœur, tourmente la mémoire, serait à l'origine des « compulsions de répétition » dont parle Freud.



L'exemple le plus significatif du symptôme pathologique de la hantise dont parle Ricœur nous vient du roman *La statue de sel*, premier livre, d'inspiration autobiographique, d'Albert Memmi qui cite en exergue l'histoire de la femme de Loth⁸ dans la Genèse. Dans la littérature, *la statue de sel* ne représente pas tant la désobéissance punie que la révolte, la révolte contre l'idée qu'il ne faudra pas regarder en arrière. C'est-à-dire oublier. Le narrateur, en quête d'identité, obsédé par la question (qui suis-je ?) finit par se retourner pour regarder sa vie et ses origines.

J'ai pensé à mourir [...] En vérité, j'ai longtemps épié ma découverte : je meurs pour m'être retourné sur moi-même. Il est interdit de se voir et j'ai fini de me connaître. Comme la femme de Loth, que Dieu changea en statue, puis-je encore vivre au-delà de mon regard ? (Memmi, 1966 p. 329)

L'emploi de la comparaison illustre le sort de ceux qui ne savent pas oublier, ceux dont le regard reste fixé sur le passé et qui s'arrêtent de vivre en se condamnant jusqu'à leur dernier jour d'existence. Dès lors, nous pouvons dire que la fixation sur certains événements du passé peut nous paralyser et obstruer la voie vers l'avenir. D'où le conseil judicieux de Todorov celui d'extraire des souvenirs traumatisants la valeur exemplaire et des leçons pour l'avenir. « Si le traumatisme renvoie au passé, la valeur exemplaire oriente vers le futur. » (Ricoeur, 2000 p. 105) Dans ce sens, le véritable travail de mémoire s'oriente vers l'avenir, tandis que le devoir de mémoire nous bloque dans le passé.

3. Le devoir de mémoire entre dette et victimisation

L'oubli est-il toujours tolérable ? N'y aurait-il pas un véritable devoir de mémoire pour les juifs. Ces derniers, que l'on a voulu diminuer définitivement, devaient témoigner de la violence subie. A cet égard, le philosophe Rainer Rochlitz reproche à Ricœur de vouloir affaiblir l'exigence du devoir de mémoire. D'après, Rochlitz le devoir de mémoire renvoie à « l'inoubliable, à ce dont l'oubli se paie d'une hantise par le passé ». (Stavo-Debaugé, 2012, p. 133) Dans ce sens, le devoir de mémoire est légitime, il s'est imposé aux « témoins des témoins » par ceux qui ont été exterminés. Ainsi, c'est l'inachèvement du devoir de mémoire qui cause la hantise dont Ricœur voulait libérer les juifs. Par ailleurs, Ricœur a rectifié ses propos, en affirmant que le devoir de mémoire n'est pas un abus, c'est l'usage dont en fait qui est abus. C'est-à-dire qu'il y a un devoir de dette à l'égard des victimes. Ceci n'équivaut nullement à des

⁸ Le Prophète Loth a été un contemporain du Prophète Ibrahim. Il a été envoyé comme messager à l'une des communautés vivant non loin du peuple d'Ibrahim. Ces gens-là, comme nous le dit le Coran, pratiquaient une perversion inconnue au monde jusqu'alors, à savoir la sodomie. Quand Loth les exhorta à abandonner cette déviation et leur apporta l'avertissement divin, ils le rejetèrent, refusèrent sa prophétie et s'obstinèrent à continuer dans la même voie. À la fin, ils furent éradiqués de cette terre par un terrible désastre.

revendications politiques, idéologiques des contemporains au nom de leurs victimes. Donc, on peut dire que Ricœur réclame une légitimation du devoir de devoir en tant que devoir de justice, la citation suivante conforte notre thèse «le devoir de mémoire est le devoir de rendre justice, par le souvenir, à un autre que soi». (2000 p. 108) Ricœur exige ainsi une sorte de « juste mémoire» qui est « ni trop, ni trop peu » (Olivier, 2002, p. 243) de mémoire. Dès lors on peut dire que Ricœur essaye de concilier le devoir de mémoire et le droit à l'oubli. Certes nous avons une dette envers ceux qui ont précédé, cette dette ne signifie nullement tomber dans un « éloge inconditionnel de la mémoire» (Todorov, 1995, p. 13) pour reprendre les termes de Todorov. C'est-à-dire vivre dans une culture de victimisation, et de revendication de certains privilèges au nom des morts. Le devoir de mémoire ou la dette ne consiste pas seulement à préserver la trace matérielle du passé, il exige une reconnaissance de la part que nous devons à nos prédécesseurs. En ce sens, le devoir de mémoire serait un devoir de rendre justice aux victimes. Ainsi, c'est une obligation morale envers les victimes et non pas une arme d'intimidation des survivants. Selon notre point de vue, certes l'oubli absolu serait injuste et dommageable. Cependant, il faut reconnaître que le souvenir de l'humiliation subie par les ancêtres inspire un sentiment de haine et d'amertume. Au niveau d'une société la surconscience d'un sentiment de « dette » envers le passé engendre ce que Todorov appelle « abus de mémoire» (1995). Selon cet auteur, le travail de mémoire ne s'arrête pas avec le recouvrement mais se poursuit par un usage, c'est cet usage qui est un abus. Dès lors nous proposerons d'opter pour le travail de mémoire : un terme qui suggère la dette, certes. Mais qui permet au sujet affecté par la hantise du passé d'accepter les éléments refoulés et le sortir de la « compulsion de répétition ». Ceci dit, le travail de mémoire serait un travail de deuil, d'acceptation contrairement au traumatisme permanent et à la plainte infinie. Ce qui fait du deuil un phénomène normal, bien que douloureux, est que, « une fois achevé le travail de deuil, le moi se trouve à nouveau libre et désinhibé » (Ricoeur, 2000, p. 88) . C'est à ce niveau que l'on peut rapprocher le travail de deuil celui du souvenir. Pour clore ce débat entre partisan et détracteur du «devoir de mémoire», nous dirons qu'au sujet du génocide juif, le témoignage est nécessaire sans pour autant tomber dans « la mémoire obligée».

Conclusion

La littérature judéo-maghrébine trouve ses racines dans un contexte d'exil où les juifs ont souffert d'un profond déracinement qui les empêchait de s'intégrer dans leur nouveau pays. Cette blessure de la perte du pays d'origine appelle le deuil qui, consistera en la commémoration d'une présence lointaine et oubliée. Cependant, le travail de commémoration se réalise par la présence des témoins or ces derniers sont amenés à disparaître, d'où la nécessité de poser la question suivante : Le Juif maghrébin va-t-il avec le temps disparaître de toute mémoire vivante ? Afin d'empêcher une telle



amnésie, le recours à l'écriture La littérature judéo-maghrébine trouve ses racines dans un contexte d'exil où les juifs ont souffert d'un profond déracinement qui les empêchait de s'intégrer dans son leur nouveau pays. Alors que les écrivains maghrébins juifs cherchent à préserver leur histoire et leur culture à travers leurs œuvres, le devoir de mémoire émerge comme un impératif moral pour rendre justice aux victimes du passé. En effet, pour les juifs, le devoir de mémoire n'est pas le simple fait de se souvenir des événements passés ; il s'agit plutôt d'une responsabilité de transmettre les récits de souffrance et de résilience de génération en génération, afin que les leçons de l'histoire ne soient jamais oubliées. Néanmoins, malgré son importance indéniable, le concept de devoir de mémoire n'est pas sans controverses. Certains critiques soulignent les risques des pièges de la surconscience mémorielle, qui se traduisent en des manipulations politiques et idéologiques. Dès lors le travail de mémoire doit être mené avec prudence pour éviter la fossilisation dans le passé. Il s'agit donc d'éviter que la mémoire collective se cristallise sur des événements historiques sans ouverture sur le présent et l'avenir. Si la mémoire demeure figée sur des souvenirs traumatisants, elle perd sa légitimité comme instrument de reconstruction identitaire, empêchant ainsi le peuple malmené par l'histoire d'avancer vers l'avenir. Ceci dit, la commémoration consistera en un travail de mémoire équilibré et réfléchi qui propose une réconciliation entre le passé et l'avenir. Dans ce sens, le devoir de mémoire consiste en un travail qui ne se limite pas à ressasser des douleurs et à honorer les victimes mais aussi pour comprendre leurs causes et prévenir leur répétition. Ainsi, la réconciliation entre le passé et l'avenir consiste à reconnaître les événements traumatiques, mais à les utiliser comme une source de leçons pour bâtir un futur meilleur, plus juste et pacifique.

Dans l'ensemble, la littérature de cette minorité au Maghreb exprime le traumatisme du déracinement et la quête d'identité, tout en cherchant à préserver la mémoire collective d'une communauté dispersée.

Références bibliographiques

- Bienenstock, M. (2010). Le Devoir de Mémoire : Un Impératif ?. Les Temps Modernes. Volume (660). 98-115.
- Cottret, B., Henneon, L. (2010). La commémoration, entre mémoire prescrite et mémoire proscrite. In Cottret, B., & Henneon, L. (Eds.). Du bon usage des commémorations(pp.7-24).Presses Universitaires de Rennes.
- Darmon, P. (1980). Baisse les yeux, Sarah. Grasset.
- Dugas, G. (1990). La littérature judéo-maghrébine d'expression française entre Djeha et Cagayous. L'Harmattan.
- Heller-Goldenberg, L. (2004). Le temps de la mémoire des Juifs du Maghreb : l'émergence d'une littérature de la modernité. Horizons Maghrébins- Le droit à la mémoire. Volume(50). 5-84.

- Jurt, J. (2007). Le devoir de mémoire : La Shoah. In Bohler, D., & Peylet, G. (Eds). Le temps de la mémoire II : soi et les autres (pp.83-95). Presses Universitaires de Bordeaux.
- Maczka, E. (2011). Mémoire retrouvée pour histoire oubliée : l'expression littéraire des Juifs originaires d'Afrique du Nord dans le contexte postcolonial. *Mouvements*. Volume(S1). 45-54.
- Memmi, A. (1966). *La statue de sel*. Gallimard.
- Moati, N. (1983). *Les Belles de Tunis*. Seuil.
- Olivier, A. (2002). Paul Ricœur La mémoire, l'histoire, l'oubli. *Annales. Histoire. Sciences Sociales*. Volume(1). 242-244.
- Lalieu, O. (2001). « L'invention du "devoir de mémoire" », *Vingtième siècle*, n° 69, janvier-mars. 83-94.
- Trevisan Semi, E. (2012). Différents récits sur le départ des juifs du Maroc dans les années 1960-1970 . In F. Abécassis, K. Dirèche, & R. Aouad (éds.), *La bienvenue et l'adieu* (3 (1-), pp.67-97). Centre Jacques-Berque.
- Pierre, N. (1984-1992). *Entre Mémoire et Histoire : Une problématique des lieux*. In Pierre. N. (Ed.). *Les lieux de mémoire* (T 1., pp.16-41). Quarto Gallimard.
- Ricœur, P. (2000). *La mémoire, l'histoire, l'oubli*. Seuil.
- Robin, R. (1989). *Le Roman mémoriel : de l'histoire à l'écriture du hors-lieu*. Le Préambule.
- Saïd, E. (2008). *Réflexions sur l'exil et autres essais*. Actes Sud.
- Stavo-Debaugé, J. (2012). Le concept de "hantises" de Derrida à Ricœur. *Études Ricœuriennes*. Volume(3).128-148.
- Todorov, T. (1995). *Les Abus de la mémoire*. Arléa-Seuil.
- Vigier, L. (2001). Une refondation de la mémoire. *Acta fabula*. volume(2). <https://doi.org/10.58282/acta.10674>